



Madame Jacqueline Gourault
Ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 15 avril 2020

Madame la Ministre,

Alertée par de nombreux maires de mon département de la Seine-Maritime, je souhaiterais appeler votre attention sur les modalités de célébration des mariages à la suite des annonces du Président de la République sur la levée progressive du confinement.

CATHERINE
MORIN-DESAILLY

PRESIDENTE DE LA
COMMISSION DE LA
CULTURE, DE
L'EDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION

SÉNATRICE DE LA
SEINE-MARITIME

CONSEILLERE REGIONALE
NORMANDIE

Le ministère de la justice, dans une dépêche relative à la continuité des services de l'état civil diffusée le 18 mars 2020 aux procureurs de la République, a indiqué qu'en principe la célébration des mariages devait être reportée. Si des exceptions ont été prévues, aucune indication n'a en revanche été donnée sur la manière dont ces cérémonies pourront être réorganisées à la levée du confinement, surtout si celui-ci doit être progressif.

Les maires, officiers de l'état civil, sont à ce jour régulièrement interrogés sur le maintien ou l'annulation des cérémonies prévues après le 11 mai 2020. Le Premier ministre ayant annoncé un plan de déconfinement progressif, pourriez-vous m'indiquer quelles mesures sont envisagées pour permettre ou non la tenue des mariages après cette date ?

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette requête, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Catherine Morin-Desailly